

DÉCRIRE SON ESMS DANS L'ANNUAIRE HANDICAP

Handicap

Référents

Mise à jour : 31/05/2026



Objectif :

Optimiser la description de son ESMS pour s'assurer d'être correctement visible dans l'annuaire



Prérequis :

Avoir un profil « référent ESMS »

Être décrit dans le ROR et synchronisé avec ViaTrajectoire

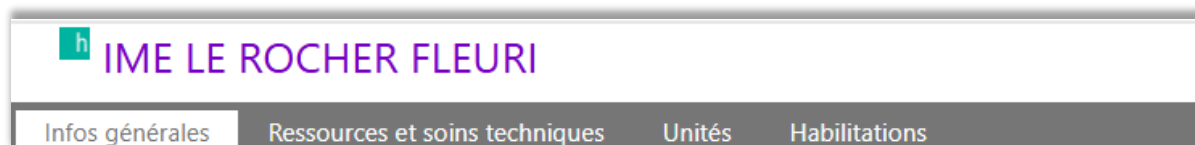
LES ÉTAPES

1 Se rendre dans la fiche établissement

Depuis le menu **ADMINISTRATION** – Etablissement cliquer sur le crayon  en bout de ligne.

La fiche se découpe en 4 onglets :

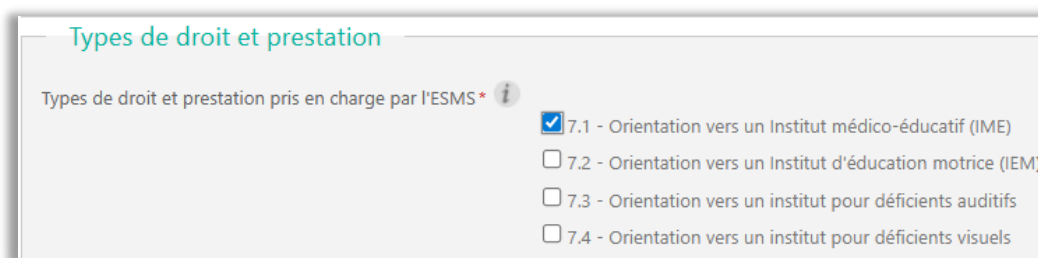
Infos générales, Ressources et soins techniques, Unités, Habilitations



2 Compléter l'onglet « Informations générales »



- **La géolocalisation** de l'établissement est obligatoire, et nous vous conseillons de compléter **le descriptif**, **l'itinéraire d'accès**, ajouter **des liens d'accès au site internet** dans autres et/ou des **photographies** de l'établissement.
- Cocher le ou les types de droits et prestation est obligatoire également. Cela permet d'être visible dans l'annuaire lors de la recherche des professionnels ou bien des usagers.



Si rien n'est coché, vous n'apparetrez pas dans les recherches des utilisateurs de l'annuaire.



Les coordonnées du directeur sont visibles dans l'annuaire.

3

Compléter l'onglet « Ressources et soins techniques »



Cocher le matériel et les ressources disponible dans la structure. Certaines cases n'existent pas dans le ROR et sont à cocher ici pour compléter votre description.

4

Compléter l'onglet « Unité »



Depuis le bouton « Création d'une unité depuis le ROR » vous devez ajouter les unités décrites dans le ROR . Pour rappel le "nom" des unités doit être en lien avec les agréments Finess .

Choisir l'unité à ouvrir depuis le ROR (à gauche) et cliquer sur « créer l'unité (à droite)

- Compléter les "données Finess" puis "Enregistrer" : l'unité est ouverte

5

Compléter l'onglet « Habilitations »



- Ajouter, supprimer et prolonger les habilitations des professionnels de la structure.
- Cliquer sur la croix rouge en bout de ligne, si vous souhaitez supprimer l'habilitation



ASTUCES

- Nous vous conseillons de compléter **le descriptif** avec des éléments spécifiques à l'ESMS comme le projet de l'établissement, le public accueilli, les spécificités d'admission car c'est le premier visuel que verront les utilisateurs de l'annuaire.
- Mettre à jour les habilitations de l'établissement 1 fois par an, en supprimant les habilitations et en les prolongeant pour éviter qu'elles se suppriment automatiquement, après la date de fin.
- Avoir toujours au moins deux profils « référent ESMS »

Handicap

Référents

Besoin d'aide ?



Contactez le support régional en cliquant ici →

Assistance